

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Août

PETITES RÉFORMES

Malgré la férocité avec laquelle nos diverses administrations s'appliquent à défendre et à accroître leur domaine, l'urgente nécessité de diminuer et de simplifier les rouages administratifs apparaît à ce point, que les défenseurs nés de la centralisation sont obligés de reconnaître que les choses ne peuvent plus durer ainsi.

En vent-on une preuve très topique, très concluante ?

On la trouvera dans un rapport qui vient d'être adressé par M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, à la commission extra-parlementaire de décentralisation.

Mais, quoi donc, dira-t-on, cette commission, jadis instituée par M. Ribot, lorsqu'il était président du Conseil, existe donc toujours ?

Il paraît que oui. D'après les plus récentes nouvelles, après avoir été plus d'un an en sommeil, elle est résuscitée, et c'est là ce qui lui a permis de recevoir communication du rapport de M. Alapetite qui, nous dit-il, s'est appliqué « à rechercher en fait ce que l'organisation actuelle de la tutelle administrative peut avoir de préjudiciable pour les communes, et quelles seraient les formules les plus simples et les plus avantageuses auxquelles on pourrait recourir pour améliorer ce régime ».

A vrai dire, les propositions de l'honorable rapporteur sont des plus modestes. Il convient cependant de signaler les principales. Leur adoption constituerait une première simplification, et dès lors une première amélioration.

C'est ainsi que M. Alapetite s'occupe spécialement de la question des octrois. Il fait observer que si délicate qu'elle soit, « il n'est pas de matière dans laquelle l'intervention du pouvoir central paraisse plus gênante et plus lente aux municipalités. Il pense

qu'il y aurait un intérêt sérieux à supprimer la nécessité d'un décret en Conseil d'Etat, pour les modifications aux règlements, au périmètre et pour l'assujettissement à la taxe d'objets non encore imposés au tarif local. En ces matières, une décision du préfet, sur avis conforme du directeur des contributions indirectes, gardien docile des règles générales tracées par l'administration centrale, devrait suffire.

« Le décret en Conseil d'Etat continuerait à être nécessaire toutes les fois qu'il s'agirait de la création d'un octroi, de l'établissement ou du renouvellement d'une taxe non comprise au tarif général ou excédant le maximum dudit tarif. Le décret en Conseil d'Etat pourrait être substitué à la loi sur les surtaxes ».

En ce qui touche les marchés de travaux et de fournitures, le rapporteur estime qu'on pourrait élever de 300 à 1,000 francs la limite au-dessous de laquelle les Conseils municipaux pourraient régler souverainement le mode et les conditions des marchés et dont la dépense pourrait être payée sur simple écriture. Il n'y aurait pas besoin pour cela d'une loi, mais simplement d'un décret. Cette réforme aurait pour conséquence la diminution des écritures dont se plaignent à juste titre les maires et, au point de vue du fisc, l'Etat n'y perdrait rien, car le procès-verbal de réception timbré rendrait à peu près l'équivalent de ce que produisent ces monceaux de feuilles inutiles.

Au-dessus de 1,000 francs, tout en conservant l'intervention du représentant de l'Etat, il y aurait des simplifications à faire dans les règles de la comptabilité.

Le rapport propose donc, sur la question des marchés et celle des comptes, les conclusions suivantes :

1° Rendre obligatoire la communication ou la lecture par le receveur municipal, au Conseil municipal ou à une commission par lui déléguée, des mémoires de travaux en fournitures qui, à raison de leur faible montant, n'auront pas fait l'objet d'un procès-

verbal de réception signé par deux conseillers municipaux délégués par le Conseil ;

2° Instituer et régler la communication au préfet, et, dans les arrondissements autres que le chef-lieu, au sous-préfet, des pièces justificatives du compte de gestion, entre le vote du Conseil municipal et la transmission à la juridiction comptable ;

3° Modifier l'instruction générale sur la comptabilité publique de la façon suivante : Limiter à 100 francs le montant des dépenses qui pourront être payées sur simple facture et mandat du maire, sauf, dans les communes où le compte de gestion est jugé par la Cour des comptes et où la limite de 300 francs serait maintenue ;

Décider que le Conseil municipal réglerait par ses délibérations le mode d'exécution des travaux et fournitures dont le montant sera supérieur à 100 francs et inférieur à 1,000 francs. Les pièces justificatives à produire au receveur municipal, lorsque le conseil aurait dispensé le maire du recours à l'adjudication ou au marché de gré à gré, seraient : 1° extrait de la délibération autorisant la dépense à l'économie et désignant les deux conseillers chargés d'assister le maire pour la recevoir ; 2° le mémoire ; 3° le procès-verbal de réception.

Lorsque le conseil aurait décidé la passation de marchés de gré à gré, ces marchés seraient dispensés de l'autorisation préfectorale s'ils se référaient exclusivement au cahier des charges type adopté dans le département.

4° Enfin inviter les préfets à faire imprimer dans un format et une composition acceptée par l'administration de l'enregistrement, des exemplaires du cahier des charges type qui puissent être produits par les communes comme pièces justificatives revêtues du timbre.

Toutes ces mesures pourraient être prises par simple décret ou décision ministérielle.

Ce sont là, certes, de petites, de très petites réformes, mais on ne saurait nier qu'elles présentent une utilité réelle. Fautes de grives, dit un vieux proverbe, on

mange des merles. Ne faisons donc pas les dégoûtés à l'égard du peu qu'on nous offre.

C'est un commencement, et il est bon de déshabituer l'opinion publique de considérer comme un mot, comme un vain mot, cette décentralisation administrative qui pourrait, si on le voulait, permettre de réaliser des réformes si précieuses et si indispensables à tant de points de vue, et tout d'abord à l'affermissement du régime républicain, pour lequel une centralisation excessive, semblable à celle dont les milliers de liens enserrent la France est à la fois un non-sens et un danger permanent pour nos finances, nos institutions, nos libertés.

Qu'on le veuille ou non, la centralisation, en effet, ne sera jamais que le moule de la monarchie. Comment dire que le pays se gouverne lui-même lorsque la solution de questions aussi secondaires que celles qui sont étudiées par le rapport de M. Alapetite, entraîne des difficultés si nombreuses si compliquées et si souvent inextricables ?

J. QUERCYTAÏN.

Nouvelles de Madagascar

La Liberté reçoit de son correspondant à Madagascar les renseignements suivants sur la situation dans l'île :

La situation n'a pas beaucoup changé cette dernière quinzaine. On ne signale aucun nouvel assassinat, pour la bonne raison que les Européens restent prudemment, soit à la côte, soit à Tananarive.

Nous sommes, du reste, payés pour savoir qu'il est dangereux aujourd'hui de s'aventurer sur les sentiers autrefois paisibles de l'île, cependant la situation n'est pas meilleure, au contraire.

Notre route de communication avec la côte est sinon coupée du moins très menacée. Aujourd'hui, pour aller à Tamatave, il faut une escorte de soldats et, malgré cela, l'on est attaqué par les rebelles ; même repoussés par nos troupes, ils ne s'éloignent pas et sur les coteaux à droite et à gauche de la route, on les voit attendant une nouvelle occasion d'attaquer les convois de marchandise venant à Tananarive ; ils sont également protégés de village en village par les sol-

Du côté des vainqueurs, il sait le sort qui l'attend s'il est pris et reconnu !

Il se demande avec angoisse de quel côté fuir, quelle route prendre pour mettre sa précieuse personne en sûreté.

Gagner les bois, s'y terrer comme un fauve jusqu'à la nuit, c'est son plan ; mais les Chinois défilants l'arrêtent au moment où il se dispose à leur fausser compagnie.

Aux côtés de Savreux, cependant, Maluni fait merveille, lui aussi cherche Dubulle et brûle du désir de l'atteindre.

— Quels lièvres, mes gaillards, crie-t-il aux faces aunes de son ton goguenard et bon enfant, c'est pas des soldats qu'il faudrait mettre à vos trousses, mais des toutous ! heureusement que je suis lauréat des courses en sacs ! Je vais vous montrer mon savoir.

La balonnettes dans les reins, jalonnant la brousse de leurs cadavres, les Chinois décimés, refoulés, regagnent leurs retranchements où ils se croient en sécurité.

Brusquement, une idée vient de germer dans l'esprit de Savreux : rendre la victoire plus féconde.

L'ennemi est découragé, ses hommes à lui, grissés par les fureurs du carnage, ne songent qu'à marcher en avant, et derrière lui, au pas de charge, accourent plusieurs centaines de marins, la hache au poing prêts à l'appuyer.

De son sabre, il indique la ligne sombre des retranchements ennemis, formée de bois d'épines, de roseaux de bambous, et soutenus de pieux énormes.

— Aux retranchement, mes enfants ! crie-t-il.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 41

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

VIII

Le lieutenant Chopard

— Je ne l'aperçois pas. L'amiral aurait-il été trop généreux ? Nous verrons bien.

L'ennemi maintenant s'approche au pas de course.

— Attention, garçons, commande l'officier, ne nous laissons pas envahir par toute cette racaille.

Aux pièces, feu, sur l'ennemi, balayons le terrain, et après !... Il n'a pas le temps d'achever, une détonation formidable fait trembler la terre sous ses pieds. Les canons viennent de porter la mort dans les rangs de l'ennemi l'obligeant à reculer en désordre.

Machinalement, Paul tourne ses regards dans la direction de la mer, le Bayard est en vue.

Tout à coup du vaisseau amiral s'élançait une fusée qui décrit un immense arc de feu et va s'ahmer en effilant dans l'onde bouillonnante.

C'est un signal, Courbet envoie des renforts.

Savreux reprend courage, il voudrait maintenant ba-

layer le terrain et assurer le succès de la bataille avant l'arrivée des marins.

— Feu ! crie-t-il à ses canonniers improvisés, allons donc plus vite que cela. Et frappant du pied avec emportement :

— Vous allez les laisser s'échapper.

L'ennemi recule toujours, mais ce n'est pas une retraite, encore moins une déroute, il comble ses vides et s'apprête à revenir à la charge.

L'officier ne lui en laisse pas le temps.

A la tête de sa poignée de braves, il se rue tête baissée, sur les faces jaunes, un cri aux lèvres :

— En avant ! vive la France !

Comme un coin de bois poussé par une puissante machine, la petite troupe enfonce les bataillons chinois, brise les rangs serrés et laisse derrière elle une large brèche aagliante.

Mais Savreux et ses hommes disparaissent écrasés, étouffés, noyés dans la masse ennemies qui, à son tour, se précipite sur eux.

Les nôtres semblent perdus, ils vont succomber sous le nombre malgré leur héroïque courage, l'audace et la bravoure de leur chef.

Soudain, une sonnerie endiablée de clairon éclate, dominant les clameurs du combat, les appels des blessés, le râle des mourants, les cris furieux des combattants.

Et deux cents démons animés par le lieutenant Chopard qui les entraîne, tombent par derrière sur les rangs ennemis qu'ils rompent, brisent, dispersent, éparpillent.

Par un habile mouvement, l'officier a gagné le cimetière français, tourné le fort en ruine de la Galissonnière dégarnissent les postes sur son passage pour gros-

sir sa troupe, et surpris l'ennemi par derrière.

Dans la mêlée, les deux officiers se sont rejoints et se serrent la main avec chaleur.

— Vous nous avez sauvés, s'écrie Savreux, merci ! Nous sommes quittes, ménagez-vous.

— Trop tard ! répondit l'infortuné.

Et d'un nouvel élan, il se lance à la poursuite des fuyards.

Les Chinois, cette fois, sont en pleine déroute ; ils reculent pêle mêle, affolés, abandonnant dans leur fuite leurs morts et leurs blessés.

Savreux, toujours au premier rang, s'attache à leurs pas, précipitant sa course, cherchant à atteindre le gros de la colonne où se trouve Dubulle.

Le malheureux a tenté de fuir seul, de gagner le bois et de disparaître dans la brousse.

Mais quatre robustes Chinois l'entraînent brutalement, malgré sa résistance, en proférant d'effroyables cris de menaces et de vengeance à son adresse, tandis que d'autres le frappent et lui crachent au visage.

C'est qu'il a conseillé l'attaque, persuadé les chefs jaunes de tenter une sortie et de venir surprendre le camp français endormi dans une fausse sécurité.

Il n'a pas songé une minute que sa trahison pouvait être découverte, convaincu que l'attaque des Français n'est que différée ; mais craignant de ne plus revoir Chopard dont il redoutait les remords, tenaillé par sa haine, tremblant de voir lui échapper sa vengeance, il a entraîné les Chinois à risquer une surprise.

Cependant, maintenant que l'attaque des faces jaunes a échoué, il a tout à redouter de leur fureur, tout à craindre de leur rage exaltée par la sanglante défaite qu'ils viennent d'éprouver.

dat; malgré cela, plusieurs convois ont été, non pas pillés, ce qui indiquerait l'œuvre des Fahavalos, mais détruits sur place, ce qui est celle de rebelles et de gens voulant empêcher le ravitaillement de la ville. En effet, les bombes, les bouteilles sont cassées sur les routes.

La ligne télégraphique a été enlevée sur une longueur de six kilomètres; les poteaux arrachés; un détachement de sapeurs gardés par des Haoussas, qui s'occupait à le rétablir, a été attaqué aux environs de Manjakandriana par un millier de rebelles. Pendant que nos soldats les chassaient, une autre bande enlevait tout le matériel télégraphique, 15 kilomètres de fil, les isolateurs et les appareils Morse que le détachement avait avec lui.

Enfin les porteurs refusent tous de se rendre à la côte pour prendre ce qui est nécessaire à l'approvisionnement de la ville; ils ont peur des rebelles.

Si cette situation devait se prolonger quelque temps, nous nous trouverions réduits au riz pour nourriture.

La situation actuelle qui empêche toutes les transactions et arrête toutes les explorations et recherches de mines, désorganise le pays et crée une agitation qui dégènera en piraterie, qui n'existerait pour ainsi dire pas du tout avant l'occupation. La situation ne peut être modifiée et améliorée que par une sévérité excessive de notre part, vis-à-vis des autorités malgaches, mais la situation ne changera probablement pas avant un an au point de vue de la situation économique; on prévoit cependant que la nouvelle loi sur les mines, autorisant tous les étrangers à prospérer, sera un moyen puissant de pacification grâce aux nombreux mineurs qui vont arriver d'Australie, du Transvaal et qui se répandent par bandes de 40 ou 50 dans une région, seront autant de colonnes contre les rebelles.

Le Temps confirme ces renseignements sur la situation générale de l'île.

A Ankazabe, ajoute le correspondant de la Liberté, quatre Européens, ainsi que le dernier courrier vous l'annonçait, ont péri. Ils se sont défendus quatre jours contre les rebelles, mais ils ont été finalement obligés de céder devant le nombre. Dans une sortie, l'un d'eux a été tué et mutilé; les autres ont été brûlés dans la case où ils se défendaient. Ils avaient avec eux soixante mulets chargés de marchandises qui ont disparu. A l'ouest, Ambopihoana, chef-lieu du Vonin-zongo, a été pris le 10 juin par cent Fahavalos.

Le remorqueur Campan est arrivé à Majunga le 19 juin revenant d'Amboaino avec les survivants de la mission Garnier. Ce sont: MM. Henri Garnier et Cavalier, de la maison A. Garnier, de Majunga; Bennevent, ex-lieutenant d'infanterie et ex-interprète du général Duchesne et Oudinot.

Le courrier de Madagascar apporté par le Yang-Tsé n'annonce pas d'amélioration dans la situation. Les colons sont en médiocre sécurité hors de Tamatave et de Tananarive. Journellement des convois sont attaqués par les Fahavalos. Le 21 juin, des rapatriés descendant sur Tamatave ont été attaqués par deux milliers de rebelles hovas à vingt kilomètres de Tananarive.

Le convoi, qui comprenait quatre officiers et dix malades, dut se replier devant les rebelles et, deux jours après, a dû ouvrir le feu contre les rebelles garnissant les hauteurs environnantes. Ces faits se renouvellent souvent. Le résident, M. Laroche, est toujours vivement attaqué.

On va jusqu'à lui reprocher d'avoir dilapidé une somme de 250.000 francs afférente au budget de Madagascar pour soutenir son crédit en France. Les casernes que l'on devait construire à Majunga, Tamatave, Tananarive ne sont pas édifiées, parce qu'il est impossible de se procurer de la chaux, les terrains calcifères ayant été concédés à un étranger qui vend la chaux un franc la livre!

Le génie militaire est livré pieds et poings liés aux étrangers, aux Anglais surtout, et les pauvres soldats continuent à être logés contre toutes les lois de l'hygiène; aussi le nombre des malades est grand et les victimes de la fièvre nombreuses.

Le commerce n'est pas plus heureux, entravé par l'administration française elle-même; aussi les rares colons se découragent-ils. Les moyens de transport et les voies de communication font défaut: les porteurs indigènes sont introuvables, les routes mulâtres impraticables. Pour sauver la conquête et le prestige dans l'Imérina et à Tananarive, toute la colonie française est unanime à réclamer l'état de siège qui durerait deux ans, et un organisateur militaire succédant à un résident civil.

INFORMATIONS

NOUVELLES MILITAIRES

Un Scandale à l'Ecole Polytechnique

Le Ministre de la Guerre a approuvé le renvoi de l'élève Blois, de l'Ecole polytechnique et son affectation à un bataillon d'infanterie légère d'Afrique, mais a ordonné d'ouvrir une instruction judiciaire, qui pourrait aboutir à la compa-

ration du coupable devant un Conseil de guerre, ou, s'il a des complices, devant un Tribunal civil.

Manifestation patriotique

En souvenir de la bataille de Froeschviller, livrée le 6 août 1870, une délégation de la Chéchia, association amicale des anciens militaires du 3^e zouaves, s'est rendue hier matin à la statue de Strasbourg, sous la conduite de son président, M. Mercier.

Le cortège est parti vers dix heures du numéro 116 du faubourg Saint-Martin et s'est dirigé, par les grands boulevards et la rue Royale, sur la place de la Concorde, portant un drapeau sur lequel on lit l'inscription suivante: « La Chéchia 1870-18... »

M. Mercier, qui avait reçu une lettre de la Préfecture de police lui interdisant de prononcer tout discours, s'est contenté de crier: « Vive la France! Vive la République! Vive la Revanche! » De nombreux agents stationnaient au pied de la statue.

La bicyclette pliante

Nous n'aurons pas la bicyclette pliante aux manœuvres des 12^e et 17^e corps. Le conflit survenu entre l'administration de la Guerre et le constructeur ne s'est pas apaisé; celui-ci posait comme condition sine qua non que le capitaine Gérard, du 87^e de ligne, inventeur de la bicyclette en question, dirigerait les expériences et aurait le commandement des cyclistes; le Ministère de la Guerre a dû répondre par un refus définitif, puisque les compagnies spéciales organisées à Limoges et à Toulouse viennent d'être licenciées. En outre, les officiers qui avaient été détachés à Joinville pour apprendre à connaître la bicyclette Gérard, ont reçu l'ordre de rejoindre leurs corps respectifs.

La décision ministérielle sera l'objet de nombreux commentaires, il serait bien curieux d'en connaître les motifs réels.

La situation des polytechniciens

Pour expliquer la situation légale des élèves de l'Ecole polytechnique qui ne satisfont pas aux examens de sortie ou qui sont renvoyés pour inconduite, ou a invoqué le texte de l'article 449 du Manuel de l'Organisation de l'Armée. Cet ouvrage, qui n'a rien de réglementaire, ne fait que reproduire les dispositions de l'article 28 de la loi du 15 juillet, qui s'appliquent non seulement aux élèves de Polytechnique, mais encore à ceux de l'Ecole forestière et de l'Ecole centrale des arts et manufactures.

Les Sous-Officiers

La Commission de classement des sous-officiers proposés pour les emplois civils vient d'arrêter la liste des candidats admis pendant le second semestre de 1896.

La nomination de ces sous-officiers aux emplois qu'ils ont demandés et pour lesquels ils ont été classés, se fera d'après l'ordre de la liste, au fur et à mesure des vacances.

Les épreuves orales pour Saint-Cyr

Les épreuves écrites pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire ayant été faites par toute la France les 3, 4, 5 et 6 juin, les examens oraux, dont l'ouverture a eu lieu à Paris le 2 juillet, continueront dans les départements à dater du 12 août.

Voici la date à laquelle auront lieu les épreuves orales dans chaque centre d'examen: La Flèche, 12 août; Nantes, 16; Paris (candidats inscrits dans les départements), 20; Nancy, 3 septembre; Besançon, 10; Lyon, 15; Grenoble, 20; Marseille, 23; Toulouse, 30, et Bordeaux, 4 octobre.

L'Allemagne à l'Exposition de 1900

Il paraît certain aujourd'hui que l'industrie allemande sera très largement représentée à l'Exposition universelle de 1900, ainsi que les groupes militaires, maritimes et coloniaux.

La maison Krupp et plusieurs autres manufactures d'armes, se proposent d'exposer tout un matériel de guerre.

De son côté la marine enverra des modèles de ses grands cuirassés. Les grandes Compagnies de navigation hambourgeoise et brémoise, qui font maintenant escale à Cherbourg, enverront un modèle de leurs grands transatlantiques.

D'ailleurs, le gouvernement va prochainement demander au Reichstag les crédits nécessaires pour participer à l'Exposition de 1900.

La somme sera beaucoup plus importante que celle demandée pour Chicago, car l'amour-propre allemand est en jeu, et l'Empereur a exprimé le désir qu'on ne négligeât rien pour que l'Allemagne fût dignement représentée à Paris.

Les différents Etats allemands nommeront des délégués qui se réuniront à Berlin, sous la présidence du commissaire impérial pour arrêter les détails d'exécution.

D'autre part, dans les centres industriels des Commissions seront chargées de faire un choix des objets qui vaudront la peine d'être envoyés à Paris.

Une explosion à Marseille

Une formidable explosion mettait en émoi, samedi soir, le quartier de la Préfecture à Marseille.

On accourut de tous côtés et les gendarmes de garde à la préfecture arrivèrent les premiers, rue Montoux, 3, devant la maison où venait de se produire la détonation. On crut d'abord à une explosion de gaz; mais il n'y avait plus à en douter, on se trouvait en face d'un attentat criminel.

Les locataires de la maison brusquement réveillés par les secousses, descendirent chez le concierge pour se rendre compte de ce qui arrivait. Celui-ci constata que le plafond de sa cuisine avait été endommagé et que des débris de plâtre étaient tombés sur le sol. La porte d'entrée, à l'intérieur, était criblée de débris de fer blanc et de gros clous provenant sans doute de la boîte qui avait produit l'explosion. Un panneau de porte, violemment arraché, était allé frapper du côté de la rue.

L'explosion a été tellement forte, que la plupart des vitres de la maison ont été brisées. Les gendarmes ramassèrent sur le sol des débris d'une boîte de fer blanc et d'énormes clous.

La maison où s'est produite l'explosion est habitée au 1^{er} étage par M. Julien, vice-président du tribunal de première instance. Dans la maison, habite également un brigadier de la sûreté M. Artaud.

Doit-on attribuer cet attentat à une vengeance? On ne peut encore se prononcer. La police a exercé, pendant toute la nuit, une surveillance toute particulière dans le quartier de la préfecture.

M. Bonnaud, chef de la sûreté, a procédé à trois arrestations sur lesquelles une a été maintenue, celle du beau-fils du brigadier Rivier. Ce jeune homme sur lequel pèsent les présomptions les plus graves, fréquente très assidûment les anarchistes et il aurait voulu assouvir une vengeance, non point contre le vice-président Julien, qui du reste est absent de Marseille, mais bien contre la femme de l'agent Artaud. Il sera interrogé dans l'après-midi.

Défendez-vous

Voici un arrêt et un jugement qui donneront peut-être à réfléchir à ceux qui pensent que tout est permis contre le clergé et les catholiques.

On se rappelle que 415 curés du Cantal, injustement attaqués par le journal la Haute-Auvergne, s'étaient réunis et avaient formé une demande en dommages-intérêts contre M. Emmanuel Mathieu, directeur de ce journal.

Le tribunal de St-Flour avait condamné M. Mathieu à seize francs d'amende, 415 francs de dommages-intérêts et diverses insertions dans les journaux.

La cour de Riom vient de confirmer ce jugement.

Deux cents personnes empoisonnées

On mande de Lunéville:

Une enquête vient d'être commencée à l'effet d'établir les causes d'un empoisonnement qui s'est produit à Saint-Christophe, près de Baccarat.

Plus de deux cents personnes qui avaient mangé des écrevisses, sont très sérieusement malades; le receveur des contributions directes a succombé.

Plusieurs autres habitants sont dans un état alarmant.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A travers Cahors

Le Monument des Mobiles

Il ne se passe pas de jour que nous n'ayons à constater, non sans un serrement de cœur, des actes de vandalisme ineptes et coupables, commis sur nos places publiques ou sur nos promenades.

Ici ce sont des arbres mutilés, là des bassins remplis de pierres ou d'ordures, ailleurs des sièges brisés ou salis.

Aujourd'hui c'est le tour du Monument élevé à la mémoire des Mobiles du Lot, morts au champ d'honneur.

Tout récemment, une bande de jeunes échappés de l'école ou de l'atelier avait pénétré dans l'intérieur de la grille, ce qui n'est pas difficile, vu que la porte est ordinairement ouverte à tout venant, et que la grille elle-même n'est plus en état de garantir le Monument. L'un était à califourchon sur la tête du commandant Fouillade, un autre cherchait à ébranler la lame du sabre, un troisième, mettant en pratique les leçons de gymnastique apprises à l'école, s'effor-

çait de grimper jusque sur le socle, pour s'asseoir sans doute à côté des statues.

Tout cela se faisait en plein jour et, parmi les passants qui purent voir cet acte de profanation, il ne se trouva personne pour y mettre obstacle.

Nous n'avons certes pas l'habitude de dénigrer les agents qui veillent à la sécurité de la cité, cette besogne ne nous va pas; mais nous ne pouvons, tout de même, nous empêcher de regretter que personne ne se soit trouvé là pour y mettre bon ordre, faire une enquête et au besoin dresser procès-verbal. Tout le monde sait que les parents sont responsables des faits et gestes de leurs enfants.

Nous n'ignorons pas que le rôle de la police est pénible et difficile; du reste ces jeunes garçons savent se tenir tranquilles lorsqu'ils se sentent surveillés; mais nous persistons à croire qu'un zèle un peu plus actif produirait bon effet et empêcherait bien certainement la plupart de ces actes coupables.

Avis à qui de droit.

Nous ajouterons encore que le monument dont nous venons de parler, est laissé dans un abandon regrettable.

Parmi les lances qui surmontent la grille, plusieurs sont enlevées, ce qui permet des escalades faciles. On voit çà et là des lambeaux de couronnes détremées par la pluie, tristement accrochés au Monument. Ne croirait-on pas que déjà l'oubli remplace la vénération d'autrefois?

Ce serait bien déplorable, car ce qui nous a honorés le plus jusqu'à ce jour, c'est le souvenir de nos malheurs et l'espoir de les réparer.

Avis de M. le Proviseur

J'ai l'honneur de faire connaître aux familles que, du lundi 17 août au samedi 19 septembre inclusivement, un répétiteur sera mis à leur disposition pour surveiller et faire travailler au lycée les enfants des classes de grammaire, des classes élémentaires et enfantine: le matin de 9 à 11 h.; le soir de 2 à 4 heures.

Les parents peuvent, des maintenant, faire inscrire leurs enfants.

H. FOURNIER.

Mgr Enard

On nous assure que le sacre de Mgr l'évêque de Cahors aura lieu à Rocamadour vers la fin du mois d'août.

Ecoles d'Arts et Métiers d'Aix

Dans la liste des candidats admissibles aux épreuves orales, nous relevons les noms de MM. Gisbert et Redoules, qui appartiennent au département du Lot.

Concours d'admission aux Ecoles Normales

Ecole Normale d'Instituteurs

Vingt-quatre candidats s'étaient présentés, seize ont été déclarés admissibles aux épreuves orales, huit sont reçus, savoir, par ordre de mérite:

MM. Adrien Selves, de l'école primaire supérieure de Montcuq; Algide Combarieu, du cours complémentaire de la rue du Lycée, à Cahors; Hilarion Lagrèze, du cours complémentaire du Vieux-Palais, à Cahors; Joseph Savy, du cours complémentaire de Puy-l'Évêque; Henri Liauzun, du cours complémentaire du Vieux-Palais, à Cahors; Lucien Alibert, de l'école primaire supérieure de Luzech; Camille Masbou, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré; Arnaud Hugon, de l'école primaire supérieure de Martel.

Liste supplémentaire: MM. Pierre Galerie, de l'école primaire supérieure de Martel; Emile Garibal, de l'école primaire supérieure de Luzech; Paul Leygues, de l'école primaire supérieure de St-Céré; Zéphirin Bessières, de l'école primaire supérieure de Martel; Gabriel Bennet, de l'école primaire supérieure de Montcuq; Germain Combarieu, du cours complémentaire du Vieux-Palais, à Cahors.

Ecole Normale d'Institutrices

Trente-cinq aspirantes s'étaient présentées, dix-neuf ont été admises aux épreuves orales, dix sont reçues, savoir, par ordre de mérite:

Mlles Joséphine Darnis, de l'école annexe de Cahors; Alice Sévénéry, de l'école annexe de Cahors; Herminie Péchayrand, du lycée d'Agan; Delphine Caminade, du collège de Cahors; Adèle Méry, de l'école supérieure de St-Céré; Adèle de Lemozy, de l'école annexe de Cahors; Augustine Mercier, de l'école primaire supérieure de Paris; Marie Decros, de l'école publique de Gramat; Léonie Laval, de l'école supérieure de St-Céré; Lucie Niocel, du cours secondaire de Figeac.

Liste supplémentaire: Mlle Sarah Lugol, du couvent de Vaylats, à Cahors; Hélène Ganes, du cours secondaire de Figeac; Berthe Breil, de l'école primaire supérieure de Montcuq; Julia Saint-Martin, de l'école annexe de Cahors.

Distribution de prix

Nous lisons dans l'Express du Midi :
 M. le chanoine Cure a présidé cette semaine la distribution des prix au pensionnat de Notre-Dame du Calvaire (sœur de Gramat, rue des Soubirous, à Cahors).
 De chaleureux applaudissements ont accueilli la proclamation des succès obtenus aux examens pour le brevet élémentaire et le brevet supérieur.

Classes de 1882 et 1871

Les hommes des catégories ci-dessous sont prévus qu'ils devront déposer leur livret individuel, soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence, du dimanche 2 août au dimanche 16 août 1896 : 1° tous les hommes de la classe de mobilisation de 1882, excepté ceux qui sont déjà passés dans l'armée territoriale à une date comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 1896 et ceux classés dans les services auxiliaires ; 2° tous les hommes de la classe de mobilisation de 1871.

Avis important. — Les hommes doivent toujours réclamer un récépissé lorsqu'ils remettent leur livret à la mairie ou à la gendarmerie.
 Le récépissé est placé à la fin du livret ; l'employé de la mairie ou le gendarme détache cette pièce, la signe et la remet au dépositaire du livret.

Quant un livret ne sera pas pourvu du récépissé, le maire ou le gendarme se servira l'un des imprimés en blanc qui lui ont été envoyés à cet effet par le commandant de recrutement et le remplira à l'aide des indications contenues dans le livret.

Les sous étrangers

Le ministre des Finances vient de donner des instructions à l'administration des douanes afin d'empêcher l'introduction, dans les ports français, des sous étrangers.

On calcule qu'à Marseille la proportion des sous étrangers, grecs, dominicains, argentins, et chiliens qui sont en circulation est d'environ 90 0/0. C'est donc une véritable invasion de billon étranger. Chaque kilogramme de sous étrangers introduit sur notre territoire constitue pour la France une perte réelle de 8 fr. 50. Il importe donc d'enrayer promptement ce fléau d'un nouveau genre.

Comment parvient-on à introduire cette monnaie en France ? Il existe plusieurs trucs ingénieux. Au nombre de ceux-ci, il en est un qui mérite d'être signalé, parce qu'il est fréquemment employé dans les ports de mer.

Il consiste à enfermer les sous dans des sacs de toile imperméable qu'on noie à l'entrée du port, avant le débarquement du navire, en ayant soin de mouir les sacs d'un flotteur.

Le lendemain, les individus qui se livrent à cette peu honnête mais lucrative industrie, prennent une embarcation, et sous prétexte d'aller faire une promenade en mer, s'en vont tout simplement retirer les sacs immergés.

Ensuite, ils écoulent leur marchandise chez les commerçants de la ville, ou bien recourent à l'intermédiaire de sous-traitants, à qui ils cèdent, par exemple, 140 francs de billon chilien contre 100 francs en or.

Cour d'Assises du Lot

Audiences des 3 et 4 août 1896

VOL QUALIFIÉ, FAUX ET USAGE DE FAUX EN ÉCRITURE PRIVÉE

Une vieille demoiselle, Lucile Poujade, habitant Cahors, s'aperçut, au mois de juin 1891, qu'un vol important avait été commis à son préjudice. Il lui avait été soustrait notamment près de 6,000 francs en or, des titres de rente nominatifs, des titres au porteur, des obligations de chemin de fer, ainsi qu'un titre en vertu duquel elle touchait une rente annuelle de 600 francs sur le Journal des Débats.

Ce vol constituait à son préjudice une perte de plus de 25,000 francs et la réduisait à la misère.

Les soupçons de Lucile Poujade se portèrent aussitôt sur Marie Rescoussié, sa femme de ménage, et sur son mari Antoine Andrieu, qui avaient seuls l'entrée libre de son appartement.

Le commissaire de police fut prévenu de ce vol, par une lettre du 20 juin 1891.

Ce ne fut cependant que plusieurs jours après qu'il procéda à des perquisitions au domicile des époux Andrieu. Ceux-ci ayant eu le temps de se précautionner, les perquisitions demeurèrent infructueuses.

Les époux Andrieu, tout à fait rassurés, ne tardèrent pas alors à attirer l'attention sur eux par des dépenses excessives, et, se voyant soupçonnés de nouveau, ils quittèrent précipitamment Cahors en février 1892.

Un an après, Lucile Poujade mourait sans que les auteurs du vol commis à son préjudice eussent été inquiétés. Ils ne l'eussent vraisemblablement jamais été si, enhardis par l'impunité, ils n'eussent, pour ne rien laisser perdre du fruit de leur crime, commis, au

mois de janvier 1896, l'imprudente tentative qui motiva leur arrestation.

Le 16 janvier dernier, l'étude de M^e Croc, notaire à Caussade, recevait, en effet, d'Andrieu, mandat de faire des démarches auprès du Directeur de la dette inscrite, pour qu'un titre de rente de 141 francs, au nom de Lucile Poujade, fût attribué au dit Andrieu, qui se prétendait l'héritier de cette dernière.

L'information à laquelle il fut aussitôt procédé, établit en premier lieu que les époux Andrieu sont bien les auteurs du vol d'argent commis au préjudice de Lucile Poujade, car le vol seul peut expliquer comment les époux Andrieu qui étaient, à leur arrivée à Cahors, sans ressources, avaient pu faire après le crime, des dépenses et des prêts s'élevant à environ 5,000 francs. L'information a révélé, en second lieu, qu'ils s'étaient encore rendus coupables du vol de trois titres au porteur soustraits à Lucile Poujade, titres déposés par Andrieu lui-même, à la direction de la dette inscrite, le 26 novembre 1893, avec une demande de renouvellement signée de sa main. Ce même jour, il reçut en échange trois titres nouveaux de même valeur et dut, à cet effet, remettre un acquit encore signé de sa main.

Enfin, il a touché à la trésorerie de Montauban les arrérages de ces titres, contre récépissé également signé de sa main le 2 décembre 1895.

En troisième lieu, il est évident que c'est par les époux Andrieu que le titre, qui permettait à Lucile Poujade de se faire payer une rente de 600 francs par le Journal des Débats fut dérobé.

Il fut, en effet, saisi à l'administration des Débats, deux lettres qui avaient été adressées par Andrieu au directeur de la dette inscrite.

Enfin, pour justifier leur réclamation et se faire attribuer cette valeur de 141 francs de rente, les époux Andrieu ont invoqué les termes d'un faux testament qu'ils ont fabriqué ou fait fabriquer dans ce but.

Lucile Poujade avait reçu une instruction des plus complètes. Or le testament est évidemment l'œuvre d'une personne très ignorante.

Les époux Andrieu se sont ainsi rendus coupables du crime de faux.

Les accusés, au lieu de reconnaître leur crime, ont pris une attitude révoltée devant la justice, refusant de répondre aux questions du juge d'instruction, d'écrire quelques lignes sous sa dictée, et même de signer leur interrogatoire, croyant à tort que ce magistrat ne pourrait trouver d'autres spécimens de leur écriture, qui pussent servir de terme de comparaison.

Antoine Andrieu, dit « Auguste » exerçant la profession de maçon, est âgé de 31 ans ; sa femme Louise Rescoussié, en a 26. Tous deux sont domiciliés à Caussade, arrondissement de Montauban.

Défenseur : M^e Munin-Bourdin ; ministère public : M. Barathon du Mouceau, procureur de la République.

Escompte et Recouvrements

M. Gabriel BRUEL, de Cajarc, vient de fonder à Cahors, une maison d'Escompte et Recouvrements, 3, rue du Lycée.

Les bureaux de M. BRUEL seront ouverts aux commerçants et industriels à partir du 1^{er} août prochain.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 20 Juillet

Présidence de M. H. Valette président semestriel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

A propos de la récente visite faite par la Société à l'oppidum de Murcens, il donne lecture d'une analyse de l'ouvrage de M. le colonel de la Noë : *Principes de fortification antique*, dans lequel il est longuement parlé des oppidums de Murcens, Puy-d'Issolud, Uxellodunum, Luzech, l'Impérial, tous situés dans le Quercy.

La Société adopte la proposition d'échange de bulletins qui lui est faite par le président du club des touristes de l'Agenais, l'Etoile.

Elle prend connaissance d'une lettre de M. le proviseur du lycée Gambetta, priant cette Compagnie de lui continuer le don d'un prix à décerner à l'élève de rhétorique qui aura obtenu le plus de succès dans les compositions d'histoire et de géographie. La Société vote les fonds destinés à l'achat de l'ouvrage qu'elle a choisi dans cette intention.

M. Greil communique une lettre de M. P. Bordeaux, relative à deux nouvelles monnaies sorties de l'atelier monétaire de Pigeac en 1420 et 1421.

La Société vote une somme de 20 francs pour l'érection d'un monument au contre-amiral Verninac Saint-Maur, qui doit être élevé à Souillac.

Elle souscrit à une action pour l'aménagement de la rivière souterraine du puits de Padirac.

M. l'abbé Gary propose de demander à M. le ministre de l'Instruction publique et des

Beaux-Arts une subvention destinée à opérer des fouilles à la grotte du Roc d'Aucor. Adopté.

Un membre dépose, au nom de l'auteur, la statistique des décès de la commune de Cahors pendant l'année 1895, par M. le docteur Lebœuf.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption

15 AOÛT 1896

A l'occasion de la fête de l'Assomption, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 18 août, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, les jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 août inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 18 août.

GOUTEZ

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaudet

3, rue de la Préfecture

FAITS DIVERS

Automobiles sur routes

On lit dans l'Avenir de la Dordogne :

On sait que le Conseil général a décidé de faire des expériences de voitures à vapeur sur routes et sans rail. Une de ces voitures est arrivée cette nuit à Périgueux et une première expérience doit être faite samedi matin par M. le Préfet, accompagné des ingénieurs des ponts et chaussées, de l'agent voyer en chef du département, etc. Le trajet qui sera effectué est celui de Périgueux à Badefols-d'Ans par la vallée de l'Auvézère. Le départ est fixé à 7 h. du matin et le retour à 7 h. du soir.

» A partir de la semaine prochaine, un service aura lieu pour les voyageurs de Badefols à Périgueux avec retour dans la même journée. Les voyageurs seront admis à prendre place dans la voiture au tarif de 5 centimes par kilomètre.

d'autres expériences doivent être faites avant la session du Conseil général sur divers itinéraires.

» Le train se compose de deux voitures ; la première contenant la chaudière et le moteur, plus un compartiment fermé pour 3 personnes et une plate-forme pour 4 ; la seconde peut recevoir 24 voyageurs, 12 dans le compartiment et 12 sur les deux plate-formes. Ces deux voitures sont coquettes, très confortables, et leur largeur n'étant que de 1 m. 80, leur permet de circuler dans les rues les plus étroites. Le train marche en avant, en arrière, à la même allure sur le pavé que sur le macadan, il tourne à l'angle droit et dans les courbes de 3 m. 50 de rayon ; la direction est d'une remarquable précision, et les arrêts sont absolument instantanés, si cela est nécessaire.

VITICULTURE

Le black-rot dans l'Agenais

Agen, 1^{er} août.

Les dégâts causés par la nouvelle invasion de black-rot que je vous signalais ces jours derniers, sont encore plus considérables que les premiers renseignements, quelque inquiétants qu'ils fussent, ne permettaient de le prévoir.

Certes, ils étaient basés sur des faits malheureusement trop précis ; mais, dans ma correspondance, j'avais cru devoir quel que peu les atténuer, craignant que la soudaineté de l'attaque et surtout le dépit bien naturel éprouvé par nos viticulteurs, n'y eussent fait entrer quelque part d'exagération.

Il n'en était rien, et je dois aujourd'hui reconnaître que la situation de notre vignoble est encore pire que celle que je vous signalais.

De tous les côtés à la fois, le terrible fléau a envahi nos plantations, superbes encore, malgré une première attaque partielle.

Partout en même temps, les tâches redoutables se sont produites sur la feuille, dénonçant la présence de la maladie et le raisin, attaqué par plusieurs points différents, a présenté aussitôt à l'œil inquiet du vigneron cette teinte affreusement livide qui constitue le symptôme caractéristique du black-rot.

Énumérer les communes atteintes me semble fort inutile ; autant vaudrait les citer toutes. Aussi la consternation est-elle générale.

On s'étonne de l'extraordinaire gravité qu'a présenté cette attaque soudaine venant frapper

le raisin à une époque de l'année où le grain, presque complètement formé et ayant déjà atteint une grosseur raisonnable, offre à la maladie une résistance plus grande, où les spores se meuvent plus péniblement à travers une substance plus consistante et d'une pénétration plus difficile, où le pédoncule et même les pédicelles parvenus à l'état ligneux semblent devoir s'opposer victorieusement à la marche envahissante des germes morbides.

Et cet étonnement général est, d'autant plus naturel que beaucoup de viticulteurs, atteints comme leurs voisins, ont fait subir à leur vignoble de nombreux et successifs traitements cupriques.

Aussi, bon nombre d'entre eux n'hésitent-ils pas à attribuer leur malheur à la falsification des produits qu'ils ont employés.

Soufre et sulfate, disent-ils, devaient être frelatés et ne contenaient pas les dosages, pourtant garantis, qui nous étaient annoncés !

Il m'est impossible d'apprécier jusqu'à quel point sont légitimes leurs doléances, mais en admettant même qu'elles ne soient nullement fondées, ils sont excusables, car la cruelle déception qu'ils ont éprouvée et la ruine complète dont ils se voient menacés sont bien de nature à leur inspirer au moins quelque doute sur la qualité des préservatifs employés.

Le temps brumeux, auquel peut être attribuée la nouvelle attaque de black-rot qui fait l'objet de cette correspondance persiste et il est à craindre que s'il dure encore quelques jours, loin de s'atténuer, la maladie ne se développe et n'achève d'enlever le peu qui reste d'une récolte qui, il y a huit jours à peine, donnait encore les plus belles espérances.

Je vous tiendrai au courant.

On nous écrit de l'arrondissement de Nérac que le vignoble est presque partout contaminé.

Dans le Gers, on craint que la moitié de la récolte ne soit compromise. Même situation dans les Landes, aux environs de Mont-de-Marsan.

Dans la Gironde, le black-rot a fait son apparition dans le Blayais, dans les environs de Sainte-Foy et dans le canton de Cadillac. On ne sait comment enrayer la marche du fléau, et l'on a les plus sérieuses appréhensions si la pluie et les brouillards froids du matin continuent à se produire, et si la véraison, qui est imminente, ne vient pas arrêter le mal.

En somme, la dernière semaine a été très mauvaise pour la vigne dans la région du sud-ouest.

On lit dans le Nouvelliste de Bordeaux :

Les derniers jours de pluie ont été funestes à la vigne sur plusieurs points de notre région.

L'humidité a développé les germes du black-rot, et les dégâts faits jusqu'à ce jour commencent à être importants.

Neuve-lès-Champlitte (Hte-Saône, le 20 mai 1895. — Je suis très satisfaite de vos **Pilules Suisses**. Je souffrais horriblement de névralgies, après avoir pris 2 Pilules Suisses à chaque repas, pendant quatre jours, j'ai été guérie. Je vous autorise à le publier.

(Sig. lég.) M^{me} Marie CAILLET.

Bourse de Paris

Cours du 4 Août 1896

RENTES

3 0/0.....	compt. ex-c.	106 60
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 30
4 1/2 0/0.....	compt.	105 80

A LA BOULE D'OR



FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT » Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour
BILLETS D'ALLER ET RETOUR
A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des BILLETS Aller et Retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les BILLETS de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE

et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris entre les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capd-nac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE B 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE C 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.
Paris.....	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	> f. > f.
Orléans....	86 64	108 81	> >
Blois.....	86 64	108 81	> >
Tours.....	91 68	113 85	> >
Le Mans...	103 77	123 94	> >
Angers....	103 77	123 94	> >
Nantes....	113 87	133 104	> >
Poitiers..	91 68	> >	91 68
Angoulême	91 68	> >	86 64
Périgueux..	86 64	> >	81 60
Bordeaux..	98 73	> >	98 73
Agen.....	98 73	> >	91 68
Montauban	98 73	> >	86 64
Toulouse..	103 77	> >	91 68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR À PRIX RÉDUITS

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR À PRIX RÉDUITS valables pendant 3 jours.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Editeur, 3, r. du 4-Septembre

AVIS

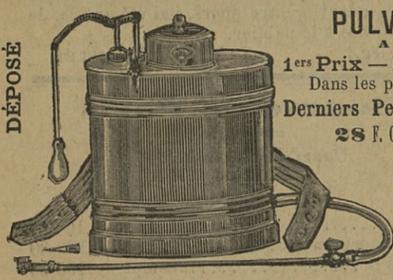
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LA Grande Encyclopédie
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
A. GUY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'École des beaux-arts.
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.
C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8^o colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.
Broché : 600 fr. Relié : 750 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.
Demander Prospectus détaillés aux Editeurs
H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris



PLUS DE CHEVAUX GOURONNÉS!!!

GUERISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX.

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparian Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP Bicyclette de luxe p^e dames 575 fr. pneumatique DUNLOP

id. n^o 1 375 fr. — id n^o 1 id 450 fr. —

id. n^o 2 325 fr. — id n^o 2 id 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.